

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL TROISIÈME ANNÉE D'APPLICATION

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de La Conception sera, en 2026, en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un évènement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de La Conception
1371, rue du Centenaire
La Conception (Québec) J0T 1M0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à cet endroit : mrclaurentides.qc.ca/evaluation-fonciere/;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 416-2024 de la *MRC des Laurentides* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à La Conception 9 septembre 2025

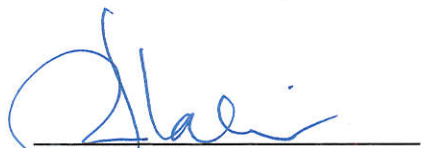


Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/avis-publics/>, le 9 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 septembre 2025.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière